



## Conditions Générales d'Utilisation

### Signature Electronique

### Certinomis

### LCP, NCP et NCP+

Mentions Légales BPCE : voir document Mesures Communes

*Ce document est la propriété exclusive de BPCE SA.  
Son usage est réservé à l'ensemble des personnes habilitées selon leur niveau de confidentialité.  
Sa reproduction est régie par le Code de la propriété intellectuelle qui ne l'autorise qu'à l'usage privé du copiste.*

Version du document	1.0	Nombre de pages	12
Statut du document	<input type="checkbox"/> Projet		<input checked="" type="checkbox"/> Version finale

Historique du document		
Date	Version	Commentaire
26/02/2026	1.0	Version Initiale

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DU DOCUMENT .....</b>	<b>3</b>
1.1	ACRONYMES.....	3
<b>2</b>	<b>CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION .....</b>	<b>5</b>
	CONTACT DE L'AUTORITE DE CERTIFICATION .....	5
	TYPE DE CERTIFICATS EMIS.....	5
	OBJET DES CERTIFICATS.....	6
	MODALITES D'OBTENTION .....	6
	ACCEPTATION .....	7
	MODALITES DE RENOUVELLEMENT.....	7
	MODALITES DE REVOCATION .....	7
	DISPONIBILITE DES SERVICES.....	7
	LIMITES D'USAGES.....	8
	OBLIGATIONS DES PORTEURS.....	8
	OBLIGATIONS DE VERIFICATION DES CERTIFICATS PAR LES UTILISATEURS .....	9
	LIMITE DE RESPONSABILITE .....	9
	ARCHIVAGE .....	9
	REFERENCES DOCUMENTAIRES .....	9
	CONDITIONS D'INDEMNISATION.....	10
	DISPOSITIONS CONCERNANT LA RESOLUTION DE CONFLITS .....	10
	LOI APPLICABLE.....	10
	AUDITS ET REFERENCES APPLICABLES .....	10

## 1 OBJET DU DOCUMENT

Ce document définit les **Conditions Générales d'Utilisation** (CGU) des certificats délivrés dans le cadre du processus de signature électronique par les autorités de certification de CERTINOMIS, sous les OID suivants :

### AC FLASH G2

<i>OID</i>	<i>Niveau de qualification</i>
Signature : 1.2.250.1.86.2.6.14.2.2	ETSI/EN 319 411 LCP (AE BPCE)
Signature Pro : 1.2.250.1.86.2.6.15.2.2	ETSI/EN 319 411 LCP (AE BPCE)

### AC ONCE

<i>OID</i>	<i>Niveau de qualification</i>
Signature : 1.2.250.1.86.2.6.11.2.1	ETSI/EN 319 411 NCP+
Signature Pro : 1.2.250.1.86.2.6.12.2.1	ETSI/EN 319 411 NCP+

## 1.1 Acronymes

AC	Autorité de Certification
AED	Autorité d'Enregistrement Déléguée
BP	Banques Populaires
BPCE	Banques Populaires Caisse d'Épargne
BPCE-IT	BPCE Infogérance et Technologies
BPCE-SI	BPCE Solutions Informatiques
CE	Caisse d'Épargne
CGU	Conditions Générales d'Utilisation
DPC	Déclaration des Pratiques de Certification
ISG	Infrastructure de Signature Groupe
LAR	Liste d'Autorités de Certification Révoquées
LCP	Lightweight Certificate Policy
LCR	Liste de Certificats Révoqués
NCP	Normalized Certificate Policy
OID	Object Identifier

PC	Politique de Certification
PVID	Prestataire de Vérification d'Identité à Distance
SIREN	Système Informatique du Répertoire des Entreprises

## 2 CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

<b>Contact de l'Autorité de Certification</b>	<p>Le directeur général de Certinomis          45-47, Boulevard Paul Vaillant-Couturier          94200 Ivry sur Seine          Téléphone : 0810 184 956          Courrier électronique : <a href="mailto:ld-politiquecertification@certinomis.fr">ld-politiquecertification@certinomis.fr</a></p>
<b>Type de certificats émis</b>	<p>Les certificats émis par l'AC sont des certificats de signature pour les Utilisateurs du Service de Signature électronique du Groupe BPCE. Il s'agit de certificats éphémères personne physique générés par l'AC au nom de l'Utilisateur [USSE] durant le processus de signature. Ces certificats ne peuvent être utilisés dans d'autres contextes.</p> <p>Les certificats sont émis à travers la chaîne de certification suivante :</p> <div data-bbox="571 1003 1423 1518" data-label="Diagram"> </div> <p>Les certificats de la chaîne de certification sont disponibles à l'adresse suivante : <a href="https://www.certinomis.fr/documents-et-liens/nos-certificats-racines">https://www.certinomis.fr/documents-et-liens/nos-certificats-racines</a></p> <p style="text-align: center;">▶</p>

<b>Objet des certificats</b>	<p>Les certificats émis par l'AC sont des certificats à destination de personnes physiques, clients, prospects ou partenaires du Groupe BPCE.</p> <p>Ces certificats sont stockés dans un module de sécurité sous contrôle de l'AC et ne sont utilisables que durant la transaction de signature, c'est-à-dire quelques minutes.</p>
<b>Modalités d'obtention</b>	<p>L'obtention d'un certificat électronique de signature est entièrement intégrée au processus commercial de signature électronique des entités du Groupe BPCE.</p> <p>L'Utilisateur [USSE] peut être identifié lors d'un face à face lors de l'entrée en relation et tout long de la relation client, conformément aux exigences bancaires réglementaires, sur la base de la présentation d'une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité, passeport...), dont une trace est conservée dans le dossier réglementaire du client.</p> <p>L'Utilisateur [USSE] peut aussi être identifié à distance par un procédé de vérification en ligne de sa pièce d'identité mis à disposition par le Groupe BPCE ou par un Prestataire de Vérification d'Identité à Distance, certifié par l'ANSSI (PVID).</p> <p>L'Utilisateur [USSE] peut enfin utiliser tout moyen d'identification électronique de niveau de garantie substantiel ou élevé au sens du Règlement eIDAS<sup>1</sup>, (conformément à l'Article R. 561-5-1, alinéa 1, du <i>Code monétaire et financier</i>).</p> <p>L'Utilisateur [USSE] peut utiliser un moyen d'authentification qui lui a préalablement été remis de façon sécurisée, après la vérification d'identité réalisée soit en face-à-face en agence, soit de façon équivalente, comme le prévoit l'Article R. 561-5-2 du <i>Code monétaire et financier</i>, parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Authentification non rejouable par SMS basée sur le numéro de téléphone mobile ayant été vérifié de manière sécurisée,</i></li><li>- <i>Authentification non rejouable par CAP, le lecteur CAP ayant été remis à l'Utilisateur [USSE] lors d'un rendez-vous en Face-à-face ou par envoi postal,</i></li></ul>

---

<sup>1</sup> Règlement n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive n° 1999/93/CE.

	<ul style="list-style-type: none"><li>– <i>Authentification par Certificat matériel, le Certificat ayant été remis à l'Utilisateur [USSE] lors d'un rendez-vous en Face-à-face ou processus équivalent certifié. Les certificats sur support matériel sont des certificats référencés émis par une autorité de certification reconnue par le Groupe BPCE et conforme aux exigences RGS** ou eIDAS niveau Qualifié minimum</i></li><li>– <i>Authentification basée sur deux moyens d'authentification sécurisés (exemple Sécur'pass) : l'enrôlement d'un téléphone mobile et la détention de ce matériel lors de la Signature pour la saisie d'un mot de passe.</i></li></ul>
<b>Acceptation</b>	<p>Le DN du certificat est présenté à l'Utilisateur [USSE] avant signature, qui peut accepter ou refuser le certificat.</p> <p>S'il le refuse, le processus de signature est abandonné et le certificat est détruit par l'AC.</p>
<b>Modalités de renouvellement</b>	<p>Au regard de la durée de validité du certificat de signature (30 minutes), il n'est pas proposé de service de révocation.</p>
<b>Modalités de révocation</b>	<p>Au regard de la durée de validité du certificat de signature (30 minutes), il n'est pas proposé de service de révocation.</p>
<b>Disponibilité des services</b>	<p>Le service de signature électronique est disponible 24H/24 et 7J/7.</p>

<b>Limites d'usages</b>	<p>Les certificats délivrés ne sont utilisables que durant la transaction de signature. Leur durée de validité est de 30 minutes, ils ne sont donc plus utilisables au-delà de cette durée. Les clés privées correspondantes sont détruites des modules de sécurité, soit à la fin de la transaction de signature, si tout s'est correctement déroulé, soit en cas de refus de signature par le signataire, soit en cas d'erreur technique durant la transaction de signature.</p> <p>Les dossiers d'enregistrements et les journaux d'évènements sont archivés et conservés au minimum 10 ans.</p>
<b>Obligations des porteurs</b>	<p>Le porteur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Doit communiquer des informations exactes et à jour lors de ses échanges avec le chargé de clientèle, ou lors de la saisie en ligne ;</li><li>- A la charge de s'assurer que les informations présentées dans le document à signer sont correctes ;</li><li>- Doit accepter les Conditions Générales d'Utilisation qui lui sont présentées lors du processus de signature ;</li><li>- Doit vérifier que les données, présentes dans le certificat du document signé qui lui est remis, sont correctes.</li><li>- Doit contacter l'AC dans les plus brefs délais dans le cas où ses données ne sont pas correctes.</li><li>- Consent à la conservation des données d'enregistrement de son certificat.</li></ul>

<b>Obligations de vérification des certificats par les utilisateurs</b>	<p>Les utilisateurs des certificats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Vérifier l’usage pour lequel le certificat a été émis ;</li><li>– Vérifier que le certificat utilisé a bien été émis par l’AC ;</li><li>– Vérifier que le certificat n’est pas présent dans les listes de révocation de l’AC ;</li><li>– Vérifier la signature du certificat, la chaîne de certification, jusqu’à l’AC Racine et contrôler la validité des certificats.</li></ul> <p>La liste de révocation des certificats émis par l’AC est disponible aux adresses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ AC Racine :</li><li>– <a href="http://crl.igc-g3.certinomis.com/RACINE_G3/crl/AC_Racine_G3-crl-1.crl">http://crl.igc-g3.certinomis.com/RACINE_G3/crl/AC_Racine_G3-crl-1.crl</a></li></ul>
<b>Limite de responsabilité</b>	<p>Sous réserve des dispositions d’ordre public applicables, BPCE ne pourra pas être tenue responsable d’une utilisation non autorisée ou non conforme des certificats, des clés privées associées et des données d’activation, des LAR et des LCR ainsi que de tout autre équipement ou logiciel mis à disposition.</p> <p>BPCE décline en particulier sa responsabilité pour tout dommage résultant d’un cas de force majeure tel que défini par les tribunaux français.</p> <p>BPCE décline également sa responsabilité pour tout dommage résultant des erreurs ou des inexactitudes entachant les informations contenues dans les certificats, quand ces erreurs ou inexactitudes résultent directement du caractère erroné des informations communiquées.</p>
<b>Archivage</b>	<p>Les traces des événements liés au cycle de vie des certificats sont archivées par l’infrastructure de confiance Groupe (demande, dossier de demande, génération/révocation du certificat).</p> <p>Les données archivées sont conservées au minimum 10 ans.</p>
<b>Références documentaires</b>	<p>La Politique de Certification de l’AC est accessible à l’adresse suivante : <a href="https://www.certinomis.fr/nos-certificats-racines/nos-politiques-de-certification">https://www.certinomis.fr/nos-certificats-racines/nos-politiques-de-certification</a></p>

<b>Conditions d'indemnisation</b>	Sans objet
<b>Dispositions concernant la résolution de conflits</b>	<p>En cas de contestation ou de litige, les parties décident de soumettre cette difficulté à une procédure amiable, préalablement à toute procédure devant un tribunal conformément aux CGU et accord passé avec l'Utilisateur [USSE].</p> <p>L'AP s'assure que tous les accords qu'elle conclut prévoient des procédures adéquates pour le règlement des différends.</p> <p>Lorsque le différend porte sur une identité d'Utilisateur [USSE], il est du ressort de l'AED de gérer et de résoudre le litige. L'AP s'assure que l'AED l'a décrit et prévu dans ses procédures de gestion bancaire.</p>
<b>Loi applicable</b>	<p>La Politique de Certification est soumise au droit français.</p> <p>En matière contractuelle, tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution de la Politique de Certification (PC) et des présentes sera soumise aux tribunaux compétents du ressort du tribunal de Paris.</p>
<b>Audits et références applicables</b>	<p>L'AP CERTINOMIS proclame la conformité de la DPC à la PC sur la base des résultats de contrôles de conformité qui visent à s'assurer que les différentes procédures opérationnelles sont à jour et appliquées.</p> <p>L'AC s'engage à effectuer ce contrôle au minimum une fois tous les ans.</p> <p>Par ailleurs, avant la première mise en service d'une composante de son infrastructure ou suite à toute modification significative au sein d'une composante, l'AC fera également procéder à un contrôle de conformité de cette composante.</p> <p>Les certificats émis par l'AC sont conformes à la norme ETSI EN 319 411-1 pour le niveau LCP, ils sont certifiés conformes à la norme <i>ETSI EN 319 411-1</i>, pour le NCP+.</p> <p>L'AC ONCE a également obtenu la certification de son offre dans le cadre du programme <i>Adobe Approved Trusted List (AATL)</i>.</p>